

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 527

présenté par

Mme Le Dain, M. Le Déaut, M. Marsac, Mme Capdevielle, Mme Chapdelaine, Mme Guittet et
Mme Pochon

ARTICLE 59

I. – À l’alinéa 5, supprimer le mot :

« Agreenium ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« L’établissement de coopération scientifique Agreenium reste régi par les dispositions statutaires antérieures pour développer des relations organiques avec les établissements d’enseignement supérieur (universités et écoles) et de recherche (établissement public à caractère scientifique et technologique, établissement public à caractère industriel et commercial) nationaux, régionaux et locaux, autres que ceux qui le constituent. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte de la mondialisation, les questions liées à l’agriculture, à l’alimentation et à l’environnement sont d’intérêt national, et nécessitent le développement de partenariats structurés et puissants des activités françaises de recherche, d’innovation, et de formation afin de faire face aux enjeux économiques nationaux et mondiaux. Les enjeux de sécurité alimentaire, l’urbanisation des métropoles et l’imperméabilisation afférente des terres arables, la déprise agricole dans les pays développés ou la surexploitation des terres dans les zones sous tension climatique et/ou alimentaire, et l’accroissement de la population mondiale sont désormais des enjeux stratégiques.

La France est un grand pays agricole et agro-alimentaire qui, de plus, dispose de territoires sur l’ensemble de la planète et donc sous des climats variés (tempéré, tropical, méditerranéen, continental, etc.). Cette spécificité est partagée par les USA et par la Chine.

Il convient donc que l'offre française de compétences puisse se structurer sur le long terme à l'échelle nationale afin d'orchestrer une réponse efficace et puissante de l'ensemble des opérateurs, et ce dans l'intérêt national des territoires et des acteurs, publics ou privés.

Agreenium a donc vocation à organiser des relations formalisées et explicites avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire national (et ce dans toutes ses valences pédo-climatiques) et notamment avec la communauté universitaire, ce aussi dans un objectif d'accroître l'attractivité du territoire vis-à-vis des étudiants du monde entier, à tous les niveaux de formation.